



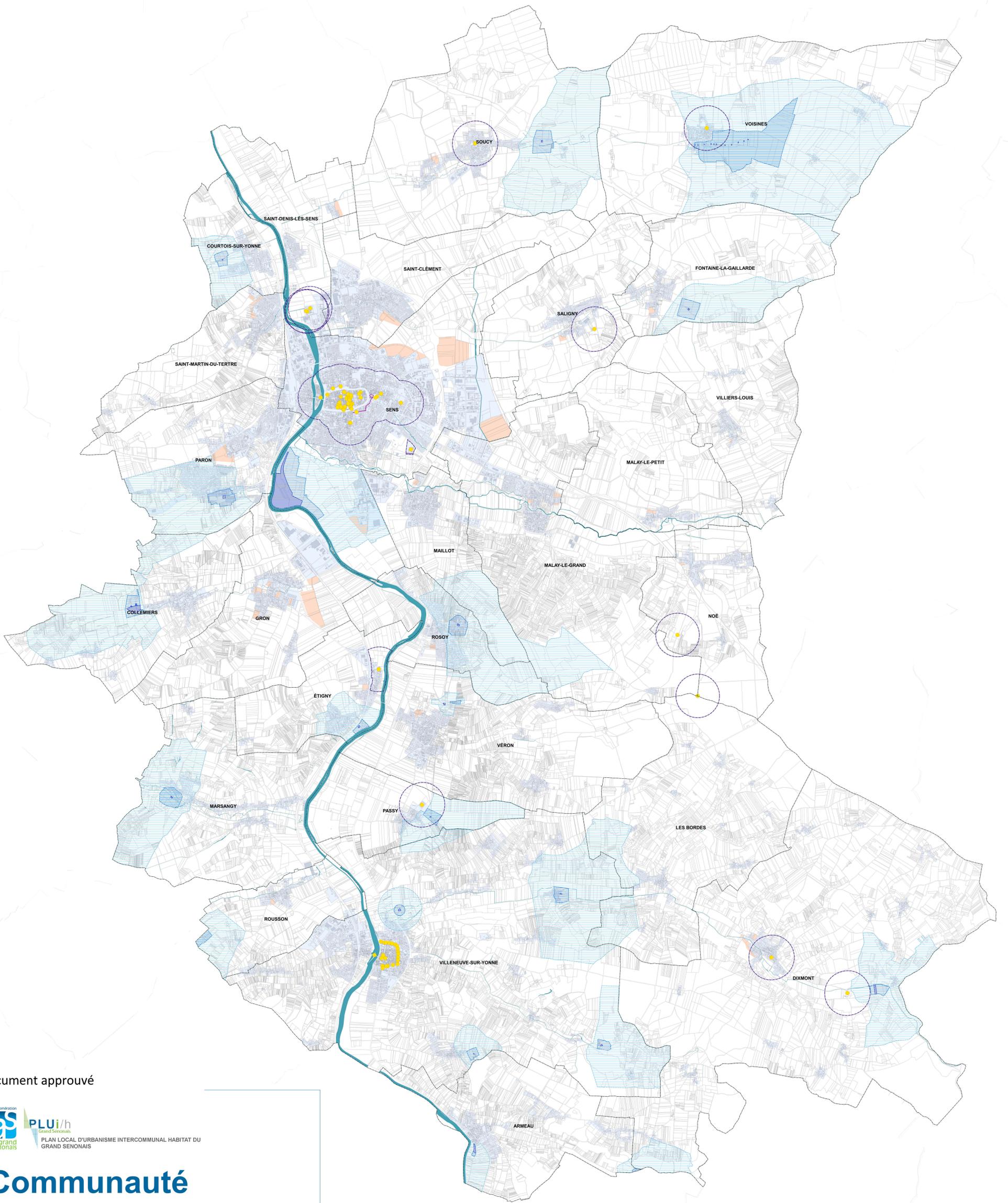
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT
DU GRAND SÉNONAIS

7.2 Annexe B

Plan des servitudes relatives à

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Document approuvé



Document approuvé



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

7.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
A0 / 1 : 30 000

ZONES

- Zones AU et 2AU
- Zone U

AC1 / SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Monument historique
- Périmètre de protection

AC2 / SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET SITES

- Périmètre de protection

AS1 / SERVITUDES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Ces périmètres sont présentés ici à titre d'information

- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Limites communales